



26 janvier 2023

(23-0645)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 26 janvier 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Ukraine**. La notification concerne les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableau ES:1**) pour l'**année civile 2022**.

En vertu de l'article 18:2 de l'Accord sur l'agriculture, l'Ukraine notifie qu'aucune subvention à l'exportation n'a été accordée pour des produits agricoles pendant l'année civile 2022.
